

Description sommaire du territoire

LIMITES ET LOCALISATION

La réserve de biodiversité projetée occupe une superficie de 959,2 km² à environ 250 kilomètres au nord de Saguenay.

MILIEU PHYSIQUE

La réserve se situe au sein d'un massif montagneux composé d'une roche très dure (anorthosite) qui s'élève au-dessus du plateau environnant. L'altitude varie de moins de 500 mètres jusqu'à près de 1 000 mètres sur certains sommets. Les dépôts de surface, essentiellement d'origine glaciaire, sont d'épaisseur variable, soit minces sur les versants de pente modérée à forte et plus épais sur les bas versants. Les affleurements sont toutefois fréquents sur les sommets, alors que sur les bas versants et les concavités, on peut retrouver des dépôts sableux ou des tourbières.

MILIEU BIOLOGIQUE

La réserve est située au cœur de la forêt boréale, et la flore et la faune sont typiques des forêts résineuses qu'on y retrouve. Les pessières à épinette noire dominent largement le paysage, et 65 % du couvert forestier est composé de peuplements de plus de 90 ans. Le sapin baumier et l'épinette blanche sont parfois présents, et une bonne proportion des arbres sont très âgés (plus de 200 ans pour l'épinette noire ou blanche et plus de 100 ans pour le sapin).

MILIEU SOCIAL

La réserve occupe une partie du territoire utilisé traditionnellement par la communauté innue de Pessamit.

CONTRIBUTION DE L'AIRE PROTÉGÉE

La réserve préserve un échantillon de la portion nord de la province naturelle des Laurentides centrales, alors qu'elle protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif du lac Manouanis. Cette aire protégée contribue également à la protection du caribou forestier.

PROPOSITION DE RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PERMANENTE

Le toponyme proposé pour le statut permanent est celui de « réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches ». Des agrandissements ont été proposés, notamment pour mieux protéger le caribou forestier. Ces agrandissements, acceptés au niveau gouvernemental, représentent une superficie totale de 328,7 km², ce qui porterait la superficie totale de la réserve de biodiversité à 1287,9 km².

Principales activités permises et interdites¹

ACTIVITÉS INTERDITES

Dans une réserve de biodiversité permanente, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel interdit les activités suivantes :

- L'exploration et l'exploitation minières, gazières ou pétrolières;
- L'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
- L'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie;
- Toute activité interdite en vertu du plan de conservation ou par voie réglementaire.

ACTIVITÉS PERMISES²

- La villégiature déjà autorisée (chalet, abris sommaire, etc.)
- Le séjour (ex. : camping) pendant moins de 90 jours
- La libre circulation sur le territoire
- La récolte de bois pour un feu de camp en plein air
- L'entretien et la réparation d'infrastructures
- La présence d'animaux domestiques
- La chasse, la pêche et le piégeage
- Les activités récréatives, touristiques et écotouristiques
- Les activités de cueillette à des fins domestiques : petits fruits, champignons, etc.

ACTIVITÉS ASSUJETTIES À UNE AUTORISATION^{1 2 3}

- Les activités d'aménagement forestier exercées pour répondre à des besoins domestiques
- La construction de toute nouvelle infrastructure
- Les travaux d'aménagement du sol
- L'aménagement de sentiers

Information additionnelle disponible aux adresses suivantes :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/sag-lac/index.htm
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/blanches/PSC_Blanches.pdf

¹ En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les autres lois et règlements s'appliquent.

² Le plan de conservation pourrait soumettre toute activité à une autorisation, voire l'interdire, advenant qu'elle porte atteinte à la biodiversité.

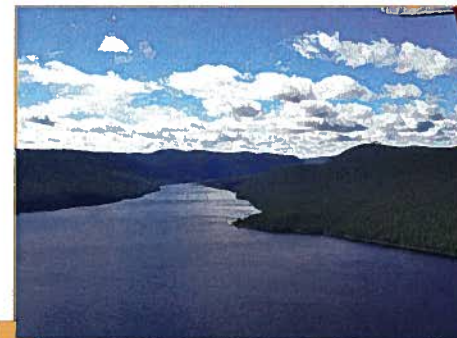
³ Des critères d'autorisation s'appliquent.



Toundra sur les sommets (M.-A. Bouchard, MDDEP)



Source de la rivière Betsiamites (F. Brassard, MDDEP)



Lac à la Croix (F. Brassard, MDDEP)



Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie



La réserve de
biodiversité
projetée des
Montagnes-Blanches



Des forêts
exceptionnellement
denses, verdoyantes,
diversifiées et
anciennes, témoins
révélateurs d'une
époque jadis
plus forestière
qu'aujourd'hui

287

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

DA8

6213-01-002



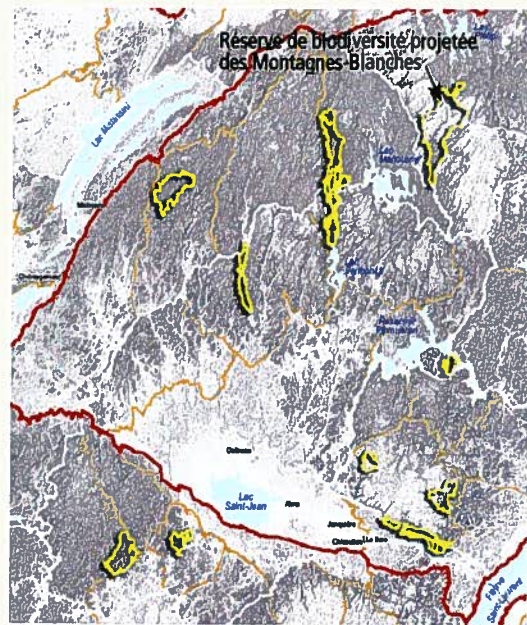
La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches

Légende

- Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches
- Proposition d'agrandissement acceptée
- Limite (région administrative, MRC, municipalité)

Occupation

- Bail d'abri sommaire
- Bail de villégiature
- Bail hors territoire



— Province naturelle Région naturelle — Ensemble physiographique

